Mobilisation pour le maintien d'une école primaire d'éducation internationale de garçons au cœur du Vieux-Québec

---

Note : Les informations contenues dans le présent document ont été colligées par le *Comité provisoire pour le maintien d'une école primaire d'éducation internationale de garçons au cœur du Vieux-Québec*, au meilleur de ses connaissances et en fonction de la disponibilité des informations. Les principales sources d'information à notre disposition ont été : les communiqués et lettres publiés par l'École St-Louis-de-Gonzague et l'Académie St-Louis, les articles parus dans les journaux, ainsi que les documents remis par le Petit Séminaire de Québec aux parents des élèves et aux membres du corps professoral.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS AYANT MENÉ À L'ANNONCE DU 12 AOÛT

Le 12 août 2008, le président du conseil d'administration de la corporation de l'École St-Louis-de-Gonzague (ÉSLG), M. Garneau, et le directeur général de l'Académie St-Louis (ASL), M. Lee, ont annoncé la cession de l'ÉSLG à l'ASL.

Voici un résumé de la chronologie des événements qui ont mené à cette annonce :

- Au début de 2008, les Soeurs de la Charité de Québec ont mandaté M. Garneau pour que celui-ci procède à la cession de l'ÉSLG à un tiers pour assurer la poursuite des opérations de l'école et pour qu'il relocalise celle-ci par la même occasion d'ici 2010. À noter que M. Garneau agit également comme conseiller financier des Sœurs de la Charité.

  - Plusieurs motifs semblent avoir guidé la démarche des Sœurs, notamment les problèmes récurrents posés par les coûts élevés des rénovations de l'immeuble dans lequel est actuellement situé l'ÉSLG, ainsi qu'une volonté des Sœurs de se départir de leur œuvre, avant qu'elles ne puissent plus en assurer une gestion adéquate.

- Deux écoles ont approché M. Garneau une fois ce mandat connu : l'Académie St-Louis (ASL) et le Petit Séminaire de Québec (PSQ).

- Des deux, seule la première semble avoir pu formuler une offre en bonne et due forme et bénéficier d'un processus complet pour déposer celle-ci.

  - En effet, les différents éléments colligés en ce qui a trait au sort réservé à la démarche entamée par le PSQ laissent penser que l'ASL avait une longueur d'avance auprès de la corporation de l'ÉSLG.
  - En conséquence, la démarche du PSQ s'est avérée vaine. Le PSQ n'a pu dépasser le stade de l'avis d'intention.

- Au vue des événements et de l'annonce du 12 août, certains pourraient soutenir que le président de la corporation de l'ÉSLG, M. Garneau, n'a pas semblé accorder à l'offre du PSQ le même intérêt qu'à celle de l'ASL.

  - Les éléments les plus regrettables en ce qui concerne l'offre du PSQ sont à l'effet que le PSQ n'a jamais pu obtenir de la part de M. Garneau les clarifications nécessaires quant aux critères à satisfaire pour déposer une offre susceptible de répondre aux besoins des Sœurs de la Charité.
  - De plus, le PSQ n'a pas été informé par M. Garneau que ce dernier allait mettre fin au processus de soumission dès le début du mois de juillet 2008 (le 2 juillet celui-ci a indiqué au président du conseil d'administration du PSQ que leur avis d'intention était rejeté). L'information dont disposait le PSQ était à l'effet que ce processus ne devait prendre fin qu'en décembre 2008.

- Pour bien comprendre la décision de l'ÉSLG, certains éléments doivent être soulignés :

  - la corporation de l'ÉSLG avait tout loisir d'accepter ou de refuser les offres qui lui ont été soumises;
  - cette corporation n'était par ailleurs soumise à aucune obligation légale envers les parents ayant des enfants à l'ÉSLG. Les parents et le Comité de parents de l'ÉSLG n'ont d'ailleurs pas été consultés par M. Garneau quant au mandat et aux alternatives qui s'offraient à la corporation (ex. : partenariat avec le PSQ, rénovations du bâtiment, etc.).

- Les termes exacts de l'entente entre les deux corporations n'ont pas été dévoilés. Toutefois, les éléments suivants ont été soulignés lors de l'annonce :

  - le caractère non-mixte de l'école est garanti pour 7 ans;
  - l'Académie St-Louis a pris l'engagement de poursuivre le projet éducatif de l'école et de promouvoir les valeurs défendues par l'ÉSLG;
  - toutes les indications sont à l'effet que le programme d'éducation internationale sera abandonné, comme en font foi les propos tenus par le directeur de l'ÉSLG, M. L'Heureux, lors de l'accueil des élèves à la fin du mois d'août (ex. : les commentaires sur l'importance d'arrimer le programme de l'ESLG à celui de l'ASL et l'accent mis sur le volet sports-études).

PRINCIPAUX IMPACTS DE LA DÉCISION DE L'ÉSLG

- Fusion de l'ÉSLG avec l'ASL et création d'une nouvelle école primaire pour filles affiliée à l'ASL d'ici 2010.

- Abandon probable du programme d'éducation internationale à partir de l'année scolaire 2009-2010 par l'ÉSLG.

- Relocalisation de l'école à l'extérieur du Vieux-Québec en 2010.

ENJEUX QUE LA DÉCISION DE L'ÉSLG MET EN LUMIÈRE

- Perte d'une filière d'apprentissage interdépendante entre l'ÉSLG, l'ÉUQ et le PSQ, puisque ensemble, ces trois institutions se complétaient en assurant l'existence d'un programme d'éducation internationale complet, du primaire au secondaire, pour garçons et filles, dans un milieu urbain, et tablant sur une renommée développée au travers de trois siècles d'histoire.

- Impact marqué sur le tissu social et économique du Vieux-Québec de la perte d'une institution d'enseignement centenaire bien ancrée dans son milieu (ex. : perte d'attrait du Vieux-Québec pour les travailleurs, les familles et les résidents, diminution de la qualité du patrimoine « vivant » du Vieux-Québec, etc.).

- Perte d'une alternative importante pour les parents habitant en haute-ville qui souhaitent envoyer leurs enfants à proximité de leur domicile pour leur apprentissage, ceux-ci devant désormais se tourner vers St-Roch ou l'École St-Jean Baptiste pour l'éducation de leurs enfants.

- Impacts collatéraux sur le PSQ : rupture de la filière naturelle avec l'ÉSLG, qui sera remplacée en partie par une nouvelle filiation avec l'ASL pour les enfants de l'ÉSLG.

- Impacts collatéraux sur l'École des Ursulines de Québec en raison de l'ouverture d'une école primaire pour filles sur le site de l'ASL d'ici 2010 et du déplacement possible d'une partie de la clientèle actuelle de l'ÉUQ (les sœurs des garçons fréquentant l'ÉSLG) vers la nouvelle école affiliée à l'ASL.

- Problématique du financement des rénovations des établissements d'enseignement situés dans des bâtiments historiques.

  - Le coût de ces rénovations étant très élevé, il contribue à créer un désavantage important pour les institutions d'enseignements plus que centenaire situés dans le Vieux-Québec par rapport à leurs concurrents situés à l'extérieur;
  - Dans un contexte où le départ de l'ÉSLG va fragiliser ces institutions au plan des clientèles, l'impact financier sur leurs revenus pourrait contribuer à exacerber cette problématique.
  - Le contexte d'opération actuel équivaut à imposer à ces institutions l'obligation d'assumer seules le maintien du patrimoine historique collectif constitué des bâtiments.